

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 janvier 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre des opérations de développement social urbain dans le quartier du Terraillon à Bron, a été réalisée, en 1995, l'ouverture de l'axe Bramet sur l'avenue Pierre Brossolette, avec la création d'une rue à double sens de circulation devant le centre commercial du Terraillon pour désenclaver le quartier et permettre une lisibilité forte de la façade commerciale.

La phase suivante est le réaménagement de la place Jean Moulin, place centrale située entre les centres commerciaux Terraillon et Plein Ciel-Bellevue. Son programme prévoit, notamment, de réaliser un lien visuel fort entre ces deux centres et de favoriser le fonctionnement du marché qui est accueilli deux fois par semaine sur la place. Les travaux auront lieu en 1998.

Le projet de requalification des centres commerciaux s'inscrit en cohérence avec les opérations précédentes et se base sur le diagnostic réalisé par la Chambre de commerce en 1995 à la demande de la Communauté urbaine.

Dans le centre commercial Plein Ciel-Bellevue, la commune de Bron, en accord avec les autres partenaires financeurs -l'Etat et la Communauté urbaine- et grâce aux financements européens du programme URBAN, a décidé d'engager une première étape opérationnelle. Celle-ci concernera le recentrage des activités commerciales en façade.

Afin de réaliser cet objectif, la commune de Bron a confié à la SERL, par délibération de son conseil du 1er décembre 1997, une mission d'acquisitions foncières, de transfert de commerces et de gestion de locaux libérés. Le coût total de cette opération s'élèverait à 3,7 MF.

Une convention, portant sur l'acquisition de ces locaux commerciaux, sera établie avec la commune de Bron pour un montant global de 3,7 MF.

La Communauté urbaine s'engage à participer, à parité avec la commune de Bron, au financement de cette opération, déduction faite des subventions attendues de l'Etat et des fonds européens, suivant le montage financier ci-après :

- Etat	0,5 MF
- programme URBAN	1,0 MF
- commune de Bron	1,1 MF
- Communauté urbaine	1,1 MF

En complément à cette action, il est prévu la réalisation de travaux de réaménagement concernant des espaces à usage public des copropriétés Plein-Ciel, Bellevue et Terraillon, pour un montant estimé à 2,5 MF. Cette phase de l'opération vous sera soumise lors d'une prochaine séance du conseil de communauté ;

B - Propose d'approuver l'opération d'acquisitions foncières des locaux commerciaux telle qu'elle lui a été présentée ainsi que son financement, de l'autoriser à établir et à signer la convention à intervenir avec la commune de Bron pour verser cette participation financière et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu le présent dossier ;

Vu la délibération du conseil municipal de Bron en date du 1er décembre 1997 ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve l'opération d'acquisitions foncières des locaux commerciaux telle qu'elle lui a été présentée ainsi que son financement.

2° - Autorise monsieur le président à établir et à signer la convention à intervenir avec la commune de Bron pour verser cette participation financière.

3° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la communauté urbaine de Lyon - exercices 1998 et suivants - compte 657 140 - fonction 66 - opération 0047 pour la participation communautaire à l'acquisition des locaux commerciaux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,